



Compte Rendu du Conseil d'Administration du Comité Auvergne du 4 septembre 2021 à Châtel Guyon

Sont représentés :

Les clubs de : Aurillac, Beauregard l'Evêque, Brioude, Chamalières, Châtel, Cournon, Cusset, Creuzier, Dore l'Eglise, Issoire, Montluçon, Vichy Esplanade, Ydes.

Bureau : Martine Trémeau, Dominique Demessant, Michelle Cohard, Catherine Haniez, Estrella Perez.

Délégués régionaux : Nicolas Chanson (Jeunes et Scolaires), Pierre-Louis Cohard (Arbitrage)

Absents et Excusés :

Clubs de : Bort les Orgues, Ceyrat, Dompierre, Chaudes-Aigues, Neuvic, Pierrefort, St Amand, St Chély, St Flour, Yzeure (soit 10 Clubs non représentés)

Délégués : Patrick Asselin (Classique).

Ce qui représente 19 voix sur un total de 31. Le quorum étant atteint, le CA peut délibérer et voter valablement.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Mot d'accueil.
- 2- situation actualisée du Comité : Clubs et licenciés.
- 3- incidences de la crise Covid : organisation des épreuves, Calendrier.
- 4- Finances et Trésorerie.
- 5- Augmentation des redevances fédérales : tarifs Comité.
- 6- point sur les actions des délégués : arbitrage, classique, jeunes et scolaires.
- 7- Point sur les logiciels FFSc (Duplitop 8, Duplijeu, Classique).
- 8- Nouveau classement.
- 9- Finalisation du calendrier des épreuves saison 2021-2022
- 10- Gestion de la papeterie.
- 11- Le devenir du site Comité Auvergne.
- 12- Questions diverses.

1 - Mot d'accueil

La Présidente ouvre la séance à 10h, et remercie les participants de leur présence, et le Club de Châtelguyon pour l'organisation de cette réunion.

S'agissant du 1^{er} CA du nouveau Bureau mis en place à l'AG 2020, Martine se présente et rappelle le rôle du Comité : faire le lien entre les clubs et la FFSc et soutenir ses clubs en leur apportant l'aide dont ils ont besoin (création, fourniture de dépliant, formation arbitrage et autres). La Fédération, le Comité et les Clubs sont liés, il faut donc travailler en équipe et les Présidents de Club sont concernés directement par l'avenir et le devenir du Comité.

Le Comité doit aussi vis à vis de la Fédé favoriser le développement du jeu Scrabble[®],

- organiser des manifestations d'information, de promotion et de prestige, à destination du grand public, par tous moyens appropriés ;

- favoriser la création et le développement de clubs.

- œuvrer à réunir des associations de joueurs débutants et expérimentés, de tous âges et tous milieux, y compris le milieu scolaire.

- participer à la promotion de la langue française, encourager l'émulation et l'esprit sportif par l'organisation de compétitions locales, régionales, nationales et internationales, dans un esprit convivial.

2 – Clubs et licenciés :

Michelle présente la situation actualisée du Comité, qui fait apparaître une perte de 113 licenciés par rapport à la saison 2019-2020, soit environ 23% de l'effectif.

Les Présidents devront faire un gros travail de contact et communication pour tenter de récupérer leurs joueurs.

3 - incidences de la crise Covid : tour de table.

Un tour de table fait apparaître qu'à quelques exceptions près, tous les Clubs ont perdu des licenciés, pour des motifs divers : comme chaque année, vieillissement de la population, maladie ou décès, mais le Covid et le confinement ont généré d'autres habitudes et une perte d'intérêt pour le Scrabble.

Pour ce qui concerne le recrutement de nouveaux joueurs, le constat est identique aux années précédentes, Forums des associations, campagnes d'affichage ou propositions de séances de découverte, rien n'a jamais vraiment marché, le recrutement se fait de bouche à oreille. S'ajoute cette année le problème du Pass sanitaire. Le site du gouvernement indique que depuis le 21 juillet 2021, le Pass sanitaire est exigé pour accéder aux lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes, mais certaines municipalités l'exigent dans leurs salles quel que soit le nombre de personnes présentes.

4 – Finances et trésorerie

Dominique présente le Bilan financier pour la saison 2020-2021 (joint en annexe), qui fait apparaître pour l'exercice un résultat positif de 2 001,31 €. Le compte du Comité s'élève au 31 août 2021 à 12 225,27€

5 - Augmentation des redevances fédérales : tarifs Comité

Martine présente l'augmentation des redevances décidées par la Fédé à partir de ce mois de septembre (1€ supplémentaire par joueur sur la plupart des épreuves), qui implique un réajustement des tarifs pratiqués dans le Comité.

Le bureau précédent a mis en place avec le CA certaines aides supplémentaires car la trésorerie du Comité le permettait : (baisse de la participation pour les qualifiés des phases 1 à 2 et 2 à 3, subvention accordée aux clubs pour chaque licencié, subvention importante pour les divers Championnats), mais ce n'est plus le cas et

la trésorerie a bien diminué en 2017/2018 et 2018/2019 (- 8 500 euros sur les 2 exercices). Même si le Comité (tout comme les clubs) est une association qui n'a pas pour mission d'engranger des fonds, il doit avoir une trésorerie qui lui permet de fonctionner.

Elle rappelle que toutes les aides accordées sont révisables (à la hausse ou à la baisse) annuellement en fonction de la trésorerie du Comité.

Même si le Covid passé par là durant presque 2 saisons nous a permis de renflouer nos finances d'environ 4000 euros, nous sommes obligés de revoir nos tarifs et subventions pour assurer la pérennité de notre Comité.

Le Bureau soumet aux votes du CA 2 propositions d'augmentation des tarifs :

- **Proposition 1** : reprendre le tarif voté au CA en 2019 et y ajouter le 1 euro de redevance imposé par la Fédé, et ajuster quelques tarifs tels que Championnats départementaux et les accessions aux phases 2 et 3 via phases 1 et 2 (proposition 1). Cela nous amenait à un bénéfice de 1445 euros par rapport à l'exercice 2018-2019
 - **Proposition 2** : élaborer un tarif mieux ajusté aux coûts réels des épreuves. Certains tournois nécessitent un arbitrage extérieur au club, voire-même au Comité et engendrent donc des frais (repas et déplacements) même si dans ces cas précis, on peut justifier une perte, on se doit de la minimiser. (Ce point sera travaillé avec Pierre-Louis pour optimiser l'arbitrage au sein des clubs et du comité).
- un des rôles du Comité étant d'aider les clubs, la subvention de 4 euros par joueur est maintenue.
- Pour les interclubs, SP, SF, tournois pour les jeunes et à but humanitaire, pas de changement.
- Pour les tournois (TH2, TH3, Paires) organisés par les clubs, ils gardent le choix du tarif à appliquer dans les limites fixées par la Fédé.
- pour les joueurs des séries 5-6-7 et/ou nos aînés, qui sont ceux qui participent le plus à la vie des clubs (SP, SF) nous proposons de les remercier en minimisant les augmentations sur les épreuves qui les touchent directement ou sont le plus à proximité de leur club (phase 1, Qualif Vermeils, Simultané Verdiam). De même, pour le passage de phase 1 à phase 2 du CDF, et pour les championnats départementaux et simultané mondial qui se composent de 2 parties l'après-midi qui sont aussi les plus fréquentés par la majorité des joueurs.
- Pour les tournois en paires, la Fédé a décidé d'appliquer maintenant une redevance de 1 euro par joueur (2 euros par paire), c'est pourquoi, nous sommes obligés d'en tenir compte et avons passé le tarif de 6 euros à 7 euros par joueur.

Du côté des dépenses, les subventions aux qualifiés votées chaque année sont le poste principal de dépenses, et s'il est normal d'aider les joueurs qui se qualifient à se rendre à ces finales, le Comité ne peut pas donner plus que ses réserves le permettent. C'est pourquoi le Bureau propose de fixer une enveloppe annuelle pour chacune des épreuves, avec un montant maximum par joueur. Cette enveloppe serait calculée en janvier, en fonction des rentrées liées aux licences pour la saison en cours.

Enfin, pour le classique, pas encore très développé dans notre Comité, nous proposons de ne pas toucher cette année ni aux tarifs, ni aux subventions, et de travailler sur ce sujet avec Patrick dans le courant de l'année, avec l'espoir de voir se multiplier les joueurs en classique.

Après débats et commentaires, ces 2 propositions sont soumises aux votes, la seconde est adoptée à la majorité de 16 voix pour (3 voix pour la 1^{ère}).

6- point sur les actions des délégués : jeunes et scolaires, classique, arbitrage,

6.1 - Jeunes et Scolaires :

Nicolas présente les actions passées et à venir :

Bilan 2020-2021 :

- le concours scolaire a pu se dérouler partiellement. En octobre la 1ère phase dans les écoles. Les finales locales n'ont pas pu être organisées début 2021. La finale nationale prévue au mois de mai a été annulée. Nous avons quand même décidé d'organiser une finale régionale pour permettre aux enfants qualifiés de jouer une partie. Cette finale qui a eu lieu à Beauregard l'Evêque fin juin a réuni 57 jeunes participants de CE2-CM1-CM2. Après-midi très sympa, des enfants et parents ravis.

- 4 clubs scolaires ont été affiliés : écoles de Beauregard l'Evêque, de Bort l'Etang, Thiers Le Fau et Lezoux. 3 classes ont participé au Challenge « Le scrabble, c'est la Classe ». Les CM2 de Beauregard ont terminé 3ème CM2 et les CM1 de Bort l'Etang 1er de leur catégorie.

Perspectives 2021-2022 :

- TH2 en faveur des jeunes et scolaires le 19 septembre après l'AG / Simultané scolaire le 09 avril 2022.

- Organisation du concours scolaire avec 2 ou 3 finales locales

- Participation d'Alexis ALLAGNAT en cadet et Capucine GUIRAUD en junior au Championnat du Monde à Aix les Bains fin octobre 2021. Théophile de Chamalières et Anna de Beauregard étaient remplaçants sur la sélection Cadet/Benjamin.

- Organisation du simultané mondial le 19 mars 2022 à Beauregard l'Evêque.

- LE gros projet de l'année : organisation du Championnat de France Scolaire par le comité Auvergne à Marmilhat du 22 au 25 avril 2022. L'organisation sera gérée par Nicolas, Cédric, Jean et Lore, la gestion comptable se fera en lien avec le bureau du comité.

6.2 - Arbitrage :

Pierre-Louis présente son programme d'actions, et les objectifs pour les 2 ans à venir :

1) Fiabiliser l'arbitrage et les conditions de jeu des épreuves jouées dans le comité.

- Connaître les capacités d'arbitrage à priori des centres pour évaluer l'aide à apporter par le comité
- S'assurer des conditions de jeu suffisantes : place, nb de joueurs minimum, qualité du ramassage etc...

2) Formation d'arbitres pour les épreuves comité...

- le B A BA de l'arbitrage (connaissance de l'ordinateur, du logiciel, et des bases du règlement) devant être dispensé dans les clubs...
- Le comité assurera pour les volontaires une formation « plus poussée » : règlement, rédaction des bulletins de correction, accord avec le joueur, sortie des résultats, gestion des bugs, etc. ...
- Formation au DA, et pour les organisateurs d'épreuve : gestion de sigle (ou autre logiciel à venir), commission d'arbitrage et gestion des bulletins en commission, résultats d'épreuves, fiche de suivi, envoi... à qui ? ... etc...

Les personnes formées s'engagent à participer à l'arbitrage d'une épreuve dans les 2 ans qui suivent la formation.

3) Pour d'éventuels clubs nouveaux : Aide si souhaitée pour formation au logiciel et démarrage de l'arbitrage club.

4) Réflexions à discuter :

- les quotas d'administratifs : arbitres, DA, ramasseurs, pour les épreuves comité (incidence sur le coût de l'épreuve pour le Comité)
- le respect par les clubs de la fourniture d'administratifs pour les épreuves Comité (quota à revoir ?)
- le respect des délais d'inscription (incidence sur le nombre d'administratifs à prévoir)

Pierre-Louis envisage de mettre en place un groupe de travail sur ces thèmes.

6.3 - Classique :

Patrick étant absent au CA, il présentera ses projets lors de l'Assemblée Générale.

7 - Point sur les logiciels FFSc (Duplitop 8, Duplijeu, Classique)

- Pour Duplitop 8, la question a été posée lors du dernier CA Fédé sur l'abandon de ce logiciel pour continuer avec Duplitop 7, remis à jour. Cela n'est pas possible car a priori Duplitop 7 ne fonctionnera plus avec Windows 11.... La Fédé a fait le point des actions encore nécessaires pour finaliser Duplitop 8 et va embaucher quelqu'un pour le faire avancer. Attention Duplitop 8 ne sera qu'un logiciel d'arbitrage et de suivi de tournoi (en remplacement de Sigles !). On ne pourra plus faire de topping ou d'autres types de parties (réservé à Duplijeu) et les onglets VocABC et Vocalist n'existeront plus.
- pour le classique, le logiciel spécifique il aurait dû être terminé fin août mais il n'en est rien - on attend.

8 - Nouveau classement

Décision du comité directeur de la FISF du 13 mai 2021 : « Par manque d'épreuves, le classement 2020-2021 ne sera pas arrêté au 31 août 2021. Les séries ne changeront pas, mais les catégories seront adaptées. Le classement au 31 août 2022 sera établi sur la base des compétitions jouées entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2022. ». Exception à ce principe : les joueurs qui étaient série 7 en 2019/2020 vont le redevenir, même s'ils étaient passés en série supérieure en 2020/2021. (mesure leur permettant de participer à un Championnat promotion).

9 - Finalisation du calendrier des épreuves saison 2021-2022

Tous les Clubs concernés se sont positionnés pour l'organisation des épreuves, excepté Chamalières qui n'a plus de salle, le Centre Courty étant réquisitionné comme centre de vaccination Covid pour une durée indéterminée.

La qualif Vermeils du 16 octobre aura lieu en remplacement à Châtel. Pas encore d'infos pour la Phase 2 organisée habituellement par Chamalières.

Idem pour le Championnat du Puy de Dôme.

Le Championnat de l'Allier aura lieu à Creuzier le samedi 5 février 2022 (confirmation Mairie hors CA le 7 septembre).

Une première version du Calendrier 2021-2022 est mise à disposition sur le site du Comité.

Il est rappelé que les demandes d'homologation des tournois doivent être saisies directement par l'organisateur sur le site fédéral, au moins 2 mois avant la date de la manifestation.

10 - Gestion de la papeterie.

Estrella est en charge de ce dossier. Elle demande aux Clubs de se regrouper autant que possible pour leur commande de papeterie, compte tenu des quantités importantes qui sont livrées (30 000 bulletins réponse, 5 000 feuilles de route et 5 000 bulletins d'avertissement). Un seul chèque en paiement à l'ordre du Comité et une seule adresse de livraison.

La fiche de commande est mise à jour et disponible sur le site du Comité.

Pour info : le Comité dispose d'un petit stock de papeterie entreposé pour partie à Vichy et pour partie à Châtel.

11 - Le devenir du site Comité Auvergne

Le site du Comité est quasi à l'abandon depuis quelques années déjà, Frédéric n'ayant plus le temps de s'en occuper. Une partie reste alimentée par Catherine qui y dépose les CR de réunions, les calendriers, les feuilles de tarifs ...etc.

Ce point a été évoqué à plusieurs reprises lors des années précédentes, en CA ou en AG, mais sans résultat. Un nouvel appel sera fait le 19 septembre lors de l'AG, pour savoir si quelqu'un aurait les compétences et l'envie de refaire quelque chose.

12 - Questions diverses

- Le Club de Chamalières demande si le Comité envisage de faire un geste en faveur des licenciés, qui paient intégralement leur licence alors qu'ils ont passé près de 2 saisons sans jouer.

Compte tenu de tout ce qui a été exposé précédemment, la réponse est négative.

- Championnats du Monde à Aix-les-Bains (pour Louvain rien n'est fixé) : nécessité de fixer dès maintenant une enveloppe d'aide aux joueurs qualifiés, en tenant compte également des qualifications qui pourraient intervenir sur place pour le Scrabble Classique. L'enveloppe globale est votée à l'unanimité à 350 €uros, avec un montant maximum de 45€ par joueur.
- Afin de renflouer les finances du Comité, il est proposé un TH3 pour lequel les arbitres et ramasseurs seront totalement bénévoles, (pas d'indemnité de repas et pas de déplacements). Les recettes resteront intégralement au Comité après reversement des redevances dues à la Fédé. La date en est fixée au 1^{er} mai 2022. Le lieu sera déterminé ultérieurement, en fonction du nombre de joueurs intéressés.
- Il est rappelé que l'Assemblée Générale aura lieu le dimanche 19 septembre à 10 heures au local de Châtel. Elle sera suivie l'après-midi d'un TH2 au profit des jeunes et scolaires, avec une jauge fixée à 40 joueurs. La convocation à l'AG qui sera très prochainement envoyée aux Présidents de Clubs rappellera ces restrictions et la nécessité de s'inscrire pour ce TH (auprès de Catherine), les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée. La priorité sera donnée aux joueurs des Clubs extérieurs et présents à l'AG le matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 18 heures.

Catherine HANIEZ, Secrétaire du Comité.

Le 10 septembre 2021